

« CONSTRUIS LE TARN ! »

Organisé par les jeunes de la commission « Culture et Loisirs »
du Conseil départemental des jeunes du Tarn – Mandat 2024-2026

Mercredi 18 novembre 2026
Conseil départemental du Tarn – Albi

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Le Conseil départemental des jeunes du Tarn organise un concours de construction en LEGO autour du patrimoine tarnais.

Ce concours a pour objectif de permettre aux collégiens de découvrir ou redécouvrir le patrimoine du Tarn de manière ludique et créative, tout en favorisant la coopération, l'échange et le travail en équipe.

Les participants devront réaliser une construction en LEGO représentant un monument ou un lieu emblématique du Tarn, puis réaliser un Pixel Art en lien avec leur construction.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux collégiens scolarisés dans un collège du Tarn.

18 participants seront sélectionnés parmi les inscriptions et répartis en 6 équipes de 3 participants.

Les équipes seront constituées par tirage au sort afin de favoriser les rencontres entre jeunes issus de différents collèges.

La participation au concours est gratuite.

Le transport des participants sera pris en charge par le Département du Tarn.

ARTICLE 3 – CONSTITUTION DES EQUIPES

Les équipes seront constituées le jour du concours par tirage au sort.

Six couleurs de briques LEGO permettront d'identifier les six équipes.

Chaque participant tirera au sort une brique dans un sac. La couleur obtenue déterminera son équipe.

Chaque équipe sera associée à un monument ou un lieu du patrimoine tarnais à reproduire.

ARTICLE 4 – EPREUVE LEGO

Chaque équipe disposera d'une table équipée du matériel nécessaire à la réalisation de sa construction :

- LEGO ;
- structure de base ;
- plan ou modèle ;
- feuille de route et consignes.

Les participants disposeront de 2 heures pour réaliser leur construction.

La construction devra respecter les dimensions imposées de 20 x 20 cm.

Le jury donnera le top départ de l'épreuve et annoncera régulièrement le temps restant.

Des annonces seront faites notamment à 1 heure, 30 minutes et 10 minutes de la fin de l'épreuve.

Un compte à rebours de 10 secondes sera effectué avant la fin.

À la fin du temps imparti, les participants devront lever les mains et se reculer de leur table.

ARTICLE 5 – DEMANDE D'AIDE

Chaque équipe disposera d'une sonnette lui permettant de demander de l'aide.

Le nombre de demandes d'aide est limité à 6 par équipe et par construction.

Pour toute demande d'aide, les participants devront utiliser la sonnette.

Pour les besoins logistiques, les participants devront simplement lever la main.

Une équipe n'ayant demandé aucune aide pourra bénéficier d'un bonus de 2 points.

ARTICLE 6 – EPREUVE PIXEL ART

L'après-midi, les équipes participeront à une seconde épreuve consacrée au Pixel Art.

Chaque équipe disposera de 2 heures pour réaliser une création en lien avec le monument construit en LEGO.

La création devra présenter une cohérence artistique avec la construction réalisée le matin.

Les participants devront respecter les consignes données par le jury.

ARTICLE 7 – COMPORTEMENT ET ESPRIT DU CONOURS

Le concours doit rester un moment de partage, de créativité et de convivialité.

Chaque participant s'engage à :

- rester calme et respectueux ;
- adopter un comportement amical ;
- respecter les autres participants ;
- respecter les membres du jury et les encadrants ;
- respecter le matériel mis à disposition ;
- rester à sa table pendant les épreuves ;
- ne pas crier ;
- ne pas utiliser de téléphone portable ;
- ne pas recevoir d'aide extérieure ;
- participer activement au travail de son équipe.

Le règlement intérieur du collège s'applique également pendant la journée du concours.

ARTICLE 8 – RESPECT DU MATERIEL

Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin.

Tout vol ou appropriation volontaire de briques LEGO entraînera l'exclusion immédiate du concours.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, le jury ou les encadrants pourront attribuer :

- un carton jaune correspondant à un avertissement ;
- un carton rouge pouvant entraîner une perte de points.

En cas de comportement grave ou répété, une exclusion du concours pourra être prononcée.

ARTICLE 10 – EVALUATION

Les créations seront évaluées par un jury selon les critères définis dans le document « Critères d'évaluation du concours LEGO ».

L'évaluation portera notamment sur :

- la construction LEGO ;
- le Pixel Art ;
- la coopération et le travail d'équipe ;
- la présentation des créations.

Des bonus et malus pourront être appliqués conformément aux critères d'évaluation.

ARTICLE 11 – PRESENTATION DES CREATIONS

A l'issue des deux épreuves, chaque équipe présentera ses créations devant le jury.

Les participants pourront expliquer leurs choix, leur organisation et leur démarche.

ARTICLE 12 – RECOMPENSES

De nombreux lots seront remis aux participants et aux équipes !

Sacs, goodies, bons d'achat de 10€ « La Rue Briques »... de belles surprises seront au rendez-vous !

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le responsable légal du participant devra également autoriser sa participation au concours et, le cas échéant, l'utilisation de son image dans le cadre de la communication du Département.

ARTICLE 14 – DROIT A L'IMAGE

Une autorisation spécifique relative au droit à l'image sera recueillie à l'issue du tirage au sort qui désignera les 18 participants.

Cette autorisation permettra, le cas échéant, au Département du Tarn d'utiliser les photographies et/ou vidéos réalisées dans le cadre du concours pour ses supports de communication institutionnelle.

ARTICLE 15 – ORGANISATION

Le concours est organisé par les jeunes de la commission « Culture et Loisirs » du Conseil départemental des jeunes du Tarn, avec l'appui des services du Conseil départemental du Tarn et de l'entreprise individuelle « La Rue Briques ».

Date : mercredi 18 novembre 2026

Lieu : Conseil départemental du Tarn – Albi

Horaires prévisionnels : 10h00 – 16h30